

Une arme efficace sans permis !

© 2020 TVL

En ces temps incertains, où l'insécurité semble progresser dans le monde et notamment en France, il peut être utile, ou a minima rassurant, de posséder chez soi ou sur soi un moyen de défense simple et efficace. Cet ebook vous propose une suggestion des différentes armes que vous pouvez vous procurer sans permis (du moment que vous avez plus de 18 ans).

La législation des armes en France

L'acquisition et la détention d'une **arme de catégorie A** est interdite aux particuliers, sauf autorisation spéciale. La **catégorie B** nécessite quant à elle une autorisation préfectorale et la **C**, une licence de tir ou un permis de chasse.

Vous l'aurez compris, la seule catégorie qui échappe à la licence de tir, au permis de chasse ou à l'autorisation spécifique est la **catégorie D**. Certaines armes rangées dans cette catégorie sont toutefois soumises à un enregistrement préfectoral. Quant aux répliques d'airsoft, elles sont tout simplement « hors-catégories » à partir du moment où la puissance de la réplique ne dépasse pas 2 joules. En effet, si la puissance dépasse 2 joules, la réplique est considérée comme une arme en vente libre non soumise à déclaration (catégorie D).

Mais qu'en est-il des armes de défense ? C'est justement ce que nous allons voir !

Un point sur la légitime défense

Avant de nous intéresser aux armes d'auto-défense, qui font partie de la catégorie D, il nous paraît indispensable de nous attarder sur une notion importante : **la légitime défense**.

La légitime défense, tel qu'elle est définie dans le Code Pénal, correspond à un acte de défense répondant à une **situation d'agression**, et pouvant impliquer l'usage de la violence.

Elle doit être **justifiée, nécessaire, proportionnée à l'attaque** et doit intervenir **au moment de l'agression**. Dans certaines situations, il n'est cependant pas nécessaire de remplir ces

quatre conditions pour pouvoir plaider la légitime défense. Typiquement, si vous repoussez une personne qui tente de s'introduire chez vous durant la nuit, vous vous trouvez en état de légitime défense.

Il faut toutefois prendre garde à ce que la riposte ne soit **pas disproportionnée** (c'est là que réside toute la « subtilité » de la loi). Si votre voleur vient vous rendre visite accompagné d'une batte de baseball, l'utilisation d'un shocker électrique en réponse peut logiquement s'apparenter à de la légitime défense. Par contre, réfléchissez-y à deux fois avant de sortir votre katana. Dans tous les cas, c'est la justice qui « tranchera » !

Les armes de défense utilisables sans permis

Vous souhaitez investir dans une arme de défense afin d'assurer votre sécurité et celle de vos proches, mais n'avez ni permis de chasse ni licence de tir ? Comme indiqué précédemment, certains modèles sont accessibles à tous, à la seule condition d'**être majeur**. Voici quelques exemples d'armes de défense, appartenant à la catégorie D, que vous pouvez vous procurer librement :

Les aérosols de défense

Contenant du **gaz CS (gaz lacrymogène)** ou du **gel poivre**, les aérosols permettent d'immobiliser un agresseur en deux temps trois mouvements. Il faut toutefois veiller à bien viser et prendre en considération la direction du vent, au risque de vous retrouver victime de votre propre arme de défense !



Les shockers électriques

Les shockers sont des armes à impulsion électrique anti-agression adaptés au grand public. Ces petits boîtiers, qui prennent parfois l'apparence de téléphones portables permettant de tromper la vigilance de l'assaillant, sont reconnus pour leur **grande efficacité**. Ils paralysent l'agresseur pendant plusieurs secondes, vous permettant de fuir ou d'appeler de l'aide. Les modèles les plus connus sont les Taser[®], notamment utilisés par les forces de l'ordre.



Le shocker électrique, dont le mode de fonctionnement est très proche du **taser**, à la différence que ce dernier nécessite une autorisation, permet de neutraliser l'agresseur par **contraction des muscles**. S'il ne s'agit pas d'une paralysie au sens strict du terme, les effets sont sensiblement les mêmes.

Relativement discret, facile à utiliser et sans danger pour la personne qui l'utilise, le shocker prend parfois la forme d'un objet banal (**smartphone, lampe torche**), permettant de mieux surprendre l'agresseur.

Certains modèles de shockers sont également équipés d'une **dragonne de sécurité anti-arrachement** qui neutralise le shocker dans le cas où votre agresseur arriverait à vous le voler avant que vous ayez pu vous en servir. Il ne pourra ainsi pas s'en servir contre vous.

Les pistolets d'alarme

Avec leur aspect crédible et leur détonation assourdissante, les pistolets et revolvers d'alarmes sont des armes à feu avant tout conçus pour **impressionner**. Ils sont d'ailleurs utilisés dans les représentations théâtrales et les films pour apporter une touche de réalisme supplémentaire. Les munitions sont généralement des cartouches remplies de poudre noire et équipées d'un obturateur en PVC. On les retrouve aussi sous le nom de cartouche à blanc.

Notons également l'existence de pistolets au poivre dont le but n'est évidemment pas d'assaisonner vos salades, mais bien de mettre votre agresseur hors d'état de nuire en l'immobilisant.

Différence entre les pistolets d'alarme et au poivre

Conçus pour l'autodéfense, mais aussi pour les représentations théâtrales et les tournages de fictions, les **pistolets d'alarme** adoptent généralement un **look particulièrement réaliste**. Ils sont pourtant inoffensifs... enfin presque ! En effet, selon le type de munition choisi et à condition d'être bien utilisés, ils peuvent s'avérer d'une efficacité redoutable pour stopper ou faire fuir un agresseur.

La plupart des modèles de pistolets d'alarme peuvent accueillir indistinctement des cartouches à blanc, au poivre, au gaz CS et parfois même des lance-fusées.

Par ailleurs, il existe des **pistolets de défense** servant **uniquement à projeter un gel contenant du poivre**, à l'image du Guardian Angel 2 ou du Walther PPK. Extrêmement efficaces, maniables et précises, ces **armes de catégorie D**, pas forcément très réalistes, sont uniquement conçues pour l'autodéfense.

Les différents types de munitions

Cartouches à blanc, au poivre, au gaz CS... Les pistolets d'alarme peuvent accueillir plusieurs types de munitions. Voici leurs spécificités.

Les cartouches à blanc



Les balles à blanc, ou plus exactement les cartouches à blanc, généralement en laiton, contiennent un peu de poudre, mais pas de projectile. La **détonation** produite, déjà assez dissuasive, peut s'accompagner d'une flamme et de fumée, pour encore plus de réalisme.

Les cartouches Gaz CS

Quiconque s'est déjà retrouvé dans une manifestation sait à quel point le gaz lacrymogène est efficace quand il s'agit de couper court aux rassemblements un peu trop animés. La cartouche produit une forte détonation et libère un gaz CS (pour « 2-Chlorobenzylidène malonitrile ») possédant des **propriétés incapacitantes**. Seul problème : il peut se révéler moins efficace sur une personne alcoolisée ou droguée.

Les cartouches au poivre

En plus de leur détonation, les cartouches au poivre sont, comme leur nom l'indique, chargées avec une dose de poivre. Une fois projeté, le poivre neutralise l'agresseur **jusqu'à 45 minutes**, en s'attaquant à ses muqueuses et à ses yeux, allant parfois jusqu'à provoquer des vomissements.

En outre, certaines cartouches de poivre contiennent de la **capsaïcine**, composant actif présent dans le piment. Son effet très irritant pour les yeux et les organes respiratoires est bien réel.

Distance de tir et effet dissuasif

Avec des cartouches à blanc, la notion de distance n'est pas forcément pertinente puisque leur objectif est uniquement de faire assez de bruit pour **dissuader l'agresseur ou le cambrioleur** de continuer son forfait ! Attention toutefois à ne pas placer le pistolet trop proche de votre oreille pour ne pas abimer vos tympans. De plus, même si les balles à blanc ne contiennent pas de projectiles cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas dangereuses à

bout portant. Il vous faudra donc garder une distance de sécurité d'au moins 5 mètres lors de leur utilisation.



Avec des cartouches au poivre ou au gaz, le positionnement au moment de presser la gâchette est déterminant pour que l'effet incapacitant recherché soit assez efficace. Attention aussi à la **présence de vent**, qui peut jouer en votre défaveur.

Le problème de la distance et du positionnement par rapport au vent est bien moindre avec un pistolet au poivre. Comme celui-ci propulse un **jet de gel poivre**, il est beaucoup plus simple d'atteindre sa cible. En revanche, la détonation produite au moment de la projection est légèrement moins forte qu'avec une cartouche à blanc.

Indiquer sa position en cas de danger

Certains modèles de pistolets peuvent également accueillir un lance-fusée, permettant de projeter des **fusées éclairantes ou détonantes**. Elles peuvent s'avérer d'une aide salutaire pour signaler sa position en cas de conditions météorologiques défavorables, par exemple.

Rappel de la Législation des armes de défense

Il est essentiel de faire un point sur les restrictions liées à l'**utilisation des armes de défense**, classées dans la catégorie D, sur le territoire français. En effet, s'il est tout à fait autorisé de se procurer une arme de défense (pistolet d'alarme, pistolet au poivre, mais aussi shocker, matraque, aérosol...), leur conservation, leur port et leur transport sont néanmoins soumis à certaines règles.

Ainsi, il est possible de conserver un pistolet de défense à **son domicile**, pour se prémunir en cas d'intrusion, ou dans son magasin. Cependant, il n'est pas autorisé de le porter sur soi et encore moins de le transporter ! Sauf, si vous parvenez à le justifier en cas de **contrôle des forces de l'ordre**. Oui, c'est assez paradoxal, mais la loi est ainsi faite !

De même, prenez garde à son utilisation. Si vous ne voulez pas avoir de problème avec la justice, l'emploi d'une arme d'autodéfense, quelle qu'elle soit, doit être justifié (situation de légitime défense) et proportionné !

Les bâtons de défense

Bien qu'il ne soit pas uniquement réservé aux disciplines de Jean-Claude Van Damme et de Steven Seagal, le bâton de défense, parfois télescopique, est une arme dont le maniement nécessite une **vraie dextérité**. De fait, il se destine plutôt aux vigiles et aux gardiens.

Quelle que soit l'arme de défense que vous choisissiez, veillez toujours à bien vous renseigner en amont quant à ses **conditions de détention et de transport**. Par exemple, si vous envisagez de garder un aérosol de défense ou un shocker dans votre sac pour parer à toutes les éventualités, sachez que vous devrez être en mesure de justifier sa détention en cas de contrôle de police.



Une sélection de 7 armes (dangereuses) que l'on peut acheter librement

Le Walther PPK

Identique à celui de James Bond et fabriqué par Walther, ce pistolet tire des balles à blanc ou à gaz d'un calibre de 9 mm. Ultra compact (170 mm), idéal pour glisser dans un sac. **191 euros**



Le flash-ball

Ce modèle grand public est efficace jusqu'à 12 mètres et d'une puissance égale à celle d'un coup de poing de boxeur. Il est en vente quasi libre (sur présentation d'un certificat médical). **345 euros** (sans les accessoires)



Shock Xtrem

Cette impressionnante matraque déclenche un arc électrique bruyant et dissuasif. "Si l'agresseur ne se calme pas de lui-même, il reçoit 8 millions de volts (sans ampérage, donc sans risque pour le cœur) qui le tétanisent." **90 euros**



Alarme portable

Ce porte-clés envoie un son strident de 120 dB, type avion au décollage, donc à la limite de la douleur. "En général, l'agresseur part en courant, mais l'agressé(e) profite aussi du son." **Entre 10 et 20 euros**



Guardian Angel

"Surnommé Spider-Man, il envoie huit fils de gel incapacitant à 145 km/h avec une portée de 4 mètres. Impossible de rater son agresseur." Le hic : il ne peut servir que deux fois. **Environ 50 euros**



I-shock

Il a la taille et la couleur d'un iPhone, mais ce n'en est pas un... Ce mini shocker crée un arc électrique de 2,4 millions de volts, non mortel, mais qui assomme un agresseur. **45 euros**



Le Gomm-cogne

Revolver à barillet préchargé (bille de 13 mm) ou pistolet à 1 ou 2 coups (calibre 12, bille ou chevrotine), c'est le mini Flash-Ball. "Si l'agresseur fonce, il est mis à terre par la puissance du coup." **Entre 140 et 340 euros**

